

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01871

Numéro SIREN : 882 968 266

Nom ou dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION REGION AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2022 sous le numéro de dépôt 30934

**SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
REGION AQUITAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 5 Cours de Gourgue
33000 BORDEAUX
882 968 266 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf Octobre,
A neuf heures,

Les associés de la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION REGION AQUITAINE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane THIERRY, en sa qualité de Président de la Société FINALLIN, elle-même Directrice Générale de la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, Président de la Société.

Monsieur Florian BARIL est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Florian BARIL
Né à CHARENTON-LE-PONT le 11 Avril 1979
De nationalité française
Demeurant 141 Rue Barreyre, 33000 BORDEAUX

Qui déclare l'accepter et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Florian BARIL ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général :

La Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 587 568 euros, dont le siège social est 5 Rue Morane-Saulnier, 65000 TARBES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 328 768 544,

représentée par Monsieur Stéphane THIERRY, Président de la Société FINALLIN, elle-même Directrice Générale de la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION,

laquelle occupait jusqu'alors les fonctions de Présidente.



Conformément aux dispositions des statuts, la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la Société SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

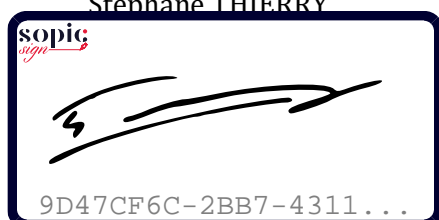
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

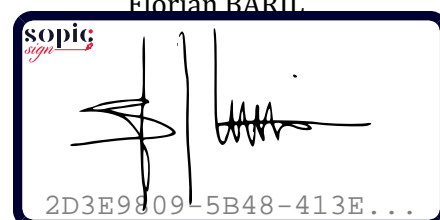
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Stéphane THIERRY



9D47CF6C-2BB7-4311...

Le Secrétaire
Florian BARIJ...



2D3E9809-5B48-413E...